

# COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE<sup>1</sup>

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 22 septembre 1967, à 9 h 50

SOMMAIRE		Page
Rapport de la Conférence ( <i>fin</i> ) [point 13 de l'ordre du jour] ..		29
Clôture de la Conférence .. .. .		30

*Président:*

M. BURRILL (Etats-Unis d'Amérique)

## Rapport de la Conférence (*fin*)

[Point 13 de l'ordre du jour]

Le PRÉSIDENT invite la Conférence à examiner le projet de rapport de la Commission III.

*Le projet de rapport de la Commission III est adopté avec quelques modifications de rédaction.*

Le PRÉSIDENT invite la Conférence à reprendre l'examen du chapitre II de son projet de rapport.

*La première partie du chapitre II est adoptée.*

*La résolution 19 et les recommandations A, B, C et D sont adoptées.*

Le PRÉSIDENT rappelle que la recommandation E se compose d'une série d'amendements au libellé de la recommandation VII du Groupe d'experts des noms géographiques<sup>2</sup>.

En réponse à une question posée par M. ORMELING (Pays-Bas), M. GOMEZ DE SILVA (Mexique) [Rapporteur] déclare que la Conférence n'a pas adopté de résolution approuvant les recommandations du Groupe d'experts, mais que, cependant, la recommandation VII dudit Groupe a été approuvée, avec certaines modifications, par la Commission II et se trouve maintenant soumise à la Conférence.

M. SIMPSON (Ghana) estime que la Conférence n'est pas habilitée à modifier une recommandation adoptée par le Groupe d'experts. La Conférence devrait se borner à donner son avis sur la recommandation VII, sans chercher à l'analyser en détail. La Conférence est manifestement d'avis que le quatrième paragraphe de la recommandation n'est pas souhaitable. La Conférence ne devrait inclure dans sa propre recommandation que les parties de la recommandation VII qu'elle juge satisfaisantes.

M. BARANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que sa délégation a été représentée au Groupe de travail de la Commission II qui s'est occupé du paragraphe en question. Le Groupe de travail a examiné ce paragraphe avec le plus grand soin et en a recommandé la suppression parce que son adoption aurait pour résultat d'obliger à ajouter un certain nombre de caractères et de signes diacritiques nouveaux sur les cartes existantes. A son

avis, la Conférence peut sans hésiter accepter la suppression de ce paragraphe.

M. GEELAN (Royaume-Uni) appuie les observations du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. La Conférence a le choix entre trois possibilités. Tout d'abord, elle peut laisser subsister la recommandation VII telle quelle, mais cela impliquerait que cette recommandation n'a pas été examinée. Elle pourrait ensuite supprimer le quatrième paragraphe et adopter une version révisée de la recommandation VII, ce qui serait une solution plutôt radicale. Elle pourrait, enfin, accepter une légère modification de la recommandation et renvoyer l'ensemble de la question à la Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. A son avis, cette dernière solution est la plus pratique.

Le PRÉSIDENT suggère de procéder comme suit : la Conférence déclarerait dans son rapport qu'après avoir examiné la recommandation VII du Groupe d'experts elle a été d'avis que cette recommandation pourrait être améliorée dans sa rédaction. Elle approuverait, alors, le texte amendé d'une recommandation, sous la forme d'une résolution qui deviendrait la résolution 20 et se terminerait par les mots suivants: «Recommande que la future Commission permanente d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques poursuive l'examen de cette question.»

*Il en est ainsi décidé.*

*Le reste du chapitre II, tel qu'il a été modifié, est adopté dans son ensemble.*

Le PRÉSIDENT invite la Conférence à examiner le projet de rapport de la Commission II.

*Le projet de rapport est adopté avec quelques modifications de rédaction.*

M. BARANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que, selon une lettre émanant de quatre délégations et distribuée en tant que document de la Conférence (E/CONF.53/L.85), le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est autorisé à parler pour l'ensemble de l'Allemagne. Or, il est de fait qu'à présent l'Allemagne est composée de deux Etats souverains, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. La délégation soviétique a rédigé un document à ce sujet (E/CONF.53/L.87) et demande qu'il soit distribué comme document de la Conférence.

Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il sera fait droit à la demande de la délégation soviétique.

*Il en est ainsi décidé.*

M. GALL (Guatemala), appuyé par M. KENGEBELE (République démocratique du Congo), suggère que la Conférence adopte une résolution exprimant des remerciements au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

*Il en est ainsi décidé.*

<sup>1</sup> Le texte original de ce compte rendu a été distribué sous la cote E/CONF.53/SR.9.

<sup>2</sup> Voir annexe, p. 157.

Le PRÉSIDENT suggère que la Conférence adopte une telle résolution en principe et s'en remette au Rapporteur du soin de rédiger le texte.

*Il en est ainsi décidé.*

*Le rapport de la Conférence, ainsi modifié, est adopté dans son ensemble sous réserve de modifications de forme dont se chargera le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.*

#### **Clôture de la Conférence**

Le PRÉSIDENT remercie tous ceux dont la collaboration a permis le succès de la Conférence. Tous les participants ont beaucoup appris au contact de leurs collègues d'autres pays et au cours des échanges de vues qu'ils ont eus entre eux, et il est persuadé que le travail et la collaboration ainsi amorcés se poursuivront et iront en s'intensifiant à l'avenir. La future Commission permanente constituera un utile noyau central, mais tous les intéressés doivent être conscients du rôle qu'ils auront à jouer dans les efforts qui seront faits à l'avenir pour normaliser les noms géographiques. Il espère qu'il sera possible de mettre au point un système pratique grâce auquel tous ceux qui ont participé à la Conférence pourront être invités à présenter leurs observations au sujet de toute mesure recommandée par le Groupe spécial d'experts.

M. ARCE (Représentant du Secrétaire général) déclare qu'il a suivi avec intérêt le fructueux travail de la Conférence. L'importance du nombre des personnes et des pays participants, des institutions spécialisées et organismes internationaux représentés montre le vif intérêt qu'a éveillé dans le monde entier la première Conférence sur la normalisation des noms géographiques. Elle n'a pas pu résoudre tous les problèmes que pose une telle normalisation, mais elle a dégagé des principes fondamentaux qui seront d'une grande utilité pour tous les travaux futurs à entreprendre dans ce domaine et elle a recommandé la création du mécanisme nécessaire pour poursuivre ce travail. La Commission permanente ne pourra être établie sans l'approbation du Conseil économique et social, mais les activités nécessaires seront poursuivies dans l'intervalle par un groupe spécial d'experts. Il faut espérer que ces experts pourront inciter tous les pays à créer des comités nationaux pour la normalisation des noms géographiques et progresser dans la voie de la coopération et de la compréhension internationales, inaugurée à la présente Conférence.

*Après les compliments d'usage, le Président déclare close la Conférence sur la normalisation des noms géographiques.*

*La séance est levée à 11 h 35.*